



**Concours : RH-12(25)  
Emploi d'été 2026 – Personnel enseignant  
Programme – Actualisation linguistique en français  
INTERNE**

Le Conseil scolaire Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves. Petits Pas Jardin est un programme d'actualisation linguistique conçu pour les enfants qui viennent de terminer soit la maternelle et qui favorise l'apprentissage de la langue française afin que les élèves puissent continuer à développer leurs compétences langagières en français par l'intermédiaire d'activités amusantes, stimulantes et enrichissantes.

---

**Programme d'été – Petits Pas Jardin**

Quoi/Qui?	Personnel enseignant qualifié au cycle primaire;
Quand?	Du 3 juillet au 17 juillet 2025 (3 juillet : journée de préparation) Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
Où?	École publique de la Découverte
Rémunération :	65,62 \$/heure

**QUALIFICATIONS ET EXIGENCES :**

- Détenir un Brevet d'enseignement et une Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Faire preuve d'excellentes habiletés en communication;
- Avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Connaître des stratégies pour favoriser l'apprentissage du français et de la lecture;
- Faire preuve de débrouillardise;
- Posséder des aptitudes interpersonnelles et une bonne capacité de travailler en équipe.

---

Veillez faire parvenir une copie de votre carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et votre curriculum vitae par l'entremise de notre site Web **avant 12 h le 10 avril 2026** à l'attention de :

Madame Sara Fudge  
Leader des services pédagogiques  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794  
Courriel : [emplois@grandnord.ca](mailto:emplois@grandnord.ca)

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues. Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pension du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

**Francine Vaillancourt**, présidente

**Carl Dussault**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521-01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.